

COMMUNE DE MONTANAIRE



Greffé municipal

Rue de la Porte 3 – CP 80

1410 Thierrens

Tél. : 021/905.09.30

E-mail : greffe@montanaire.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 29 MARS 2026 (2ème tour)



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 10 mars 2026 au mardi 11 mars 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Entente communale

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

Perrin Frédéric

Le Chalet 1
1410 Thierrens

Tél. portable :

079 833 14 13

perrin.frederic@hotmail.com

Personne suppléante :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Mme/M. :

Adresse complète:

Téléphone fixe :

Courriel :

Tél. portable :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

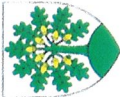
RECEPTION :

Date : 10.03.2026

Heure : 12h00

Visa : [Signature]

OBSERVATIONS :



COMMUNE MONTANAIRE
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente commune

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	CRISINEL	Corinne	1969	Rue Neuve 1 - 1410 Thierrens		✓
2	FREYNOW	Aline	1980	Rue du Bâttoir 14, 1515 Neyruz - Sur-Nodden	A. Freynow	✓
3	Lin	Véronique	1964	Rte d'Ogen 3 1410 Thierrens		✓
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

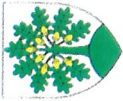


DENOMINATION DE LA LISTE :

Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
13	Bühler	William	M	20/02/1994	Sank / Suisse	gestionnaire du détail commerce de détail	St-Georges Route de Thierrens 26		✓
3	Martin	Steve	M	12/04/79	Chapelle Montanaire	dessinateur Genie-Civil	Ch. des Mules 2 1063 Chapelle Montanaire		✓
11	Fellrath	Vincent	M	22/03/67	Delemont	Cuisinier	Rte de Thierrens 102 1410 St-Georges		✓
8	Burri	Christine	F	13/04/1972	Rapperswil SE	Ingénierie	Rte de Thierrens 101 1410 St-Georges		✓
6	Basset	Lucien	M	31/01 1901	Aubonne VD	Agriculteur	Route de Penry Pc, 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de 13. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
5	BAPTISTE	Alexis Olivier	M	20.10.75	Montanaire / Neyruz-sur-Falera	Ingénieur Intermédiaire, Conseiller Soutien	Ch. de la Haute 1515 Neyruz-sur-Falera		✓
2	BESSIRE	Sébastien	F	08.03.78	Patensire Sion (VS)	Infirmière ICS au CHUV	Ch. de Cossy 9 1410 Thierrens		✓
1	DANIEL RUE DIN	Emmanuel Fiona	M	29.05.76	Cressier (NE)	Architecte	Ch. de la Solitude 2 1410 St-Cierges	 * pour Mr. Audin	✓
9	Villars	Marion	F	08.08.00	Evilard (BE)	étudiante HEP	Chemin du Réservoir 9A, 1410 Denezey	M. Villars	✓
10	Rey	Lucie	F	19.10.1991	Bermingesin Fui	diététicienne indépendante	Rte d'Ogers 5 1410 Thierrens		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2ème tour est de 13. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



DENOMINATION DE LA LISTE : Entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
4	Duc	Elène	F	3.10.1981	Neunkirch (SH) Entente Suisse	Responsable secteur Administratif au SPEN	Route de Prahins 11 1409 Chanéaz		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de 13. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

Entente communale

DENOMINATION DE LA LISTE :

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
7	Mieville	François	M	07/09/77	Essertines/ Vaudon		Rue de la Lane 13 1410 Thierrens	[Signature]	[Signature]

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de 13. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.